

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MALAUCENE

Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de Mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 23
- En exercice : 23
- Qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE	Mme Rosine CARILLO	Mme Alexandrine
Mme Noëlla ROMMEL	TRAMIER	MEYNAUD
M. Christian MANCIP	M. Pierre GAC	M. Jean-Pierre PASCAUD
Mme Chantal MOCZADLO	M. Jérémie JEAN	M. Edouard SCHMID
M. Alain MARCELIN	Mme Carole LAURENT	Mme Sandrine SAEZ
Mme Magali LORA	M. Gilles MANCEL	Mme Geneviève SIAUD
Mme Christelle ABATE	Mme Petya MARINOVA	M. Franck VALLON
Mme Isabelle BRUYNEEL		

Ont donné pouvoir : M. Henri ANDRIEUX LOUER à M. le Maire

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 21 mars 2023

Secrétaire de séance : Mme Noëlla ROMMEL

2023 AG 059

**Syndicat Mixte Forestier de Vaucluse – acquisition  
d'un véhicule**

**Rapporteur : M. Christian MANCIP**

Les membres du Comité communal feux de forêt exercent des missions de reconnaissance et de surveillance sur le territoire communal.

Afin de leur permettre d'exercer au mieux ces missions, il est proposé d'acquérir auprès du syndicat mixte forestier de Vaucluse un véhicule Dacia Duster au prix de 2 500,00 € à compter du 01 mai 2023.

Avec la commission cadre de vie réunie le mercredi 15 mars 2023, le conseil municipal est appelé à valider l'acquisition de ce véhicule auprès du syndicat mixte forestier.

**Le Conseil Municipal**  
**Le rapporteur entendu,**  
**Délibère et décide**

- D'acquérir un véhicule Dacia Duster auprès du Syndicat Mixte Forestier de Vaucluse au prix de 2 500.00 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cet achat
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communal

Monsieur le Maire

F. TENON

*Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture*



Vu la secrétaire de séance :  
Mme Noëlla ROMMEL

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Rommel', is written over a horizontal line.

Pour	21 (M. Alain MARCELIN ne prend pas part au vote)
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 19 avril 2023